

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-45

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Contrat d'un spectacle pyrotechnique du 14 juillet
2024 – FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A.**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de l'organisation des festivités de la fête nationale du 14 juillet, la commune de la Voulte-sur-Rhône prévoit traditionnellement un spectacle pyrotechnique tiré depuis le Rhône.

À cette fin, elle a sollicité trois devis auprès de différents fournisseurs. Il ressort que l'entreprise FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A. a remis la meilleure proposition pour un prix de 16 500 € TTC pour un spectacle.

En application de l'article L.2122-1 du code de la commande publique, il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le fournisseur retenu.

Le tir du feu d'artifice aura lieu entre 22h00 et 23h30 le dimanche 14 juillet 2024.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat du spectacle pyrotechnique avec le prestataire FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A pour un montant de 16 500 € TTC ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de 2024.

À la Voulte sur Rhône, le 23/05/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).